

## Interview

Christian Van Eyken

> 4-5

## Grand-Bigard

Printemps à Grand-Bigard  
du 07 avril au 8 mai 2006



> 15



Edition électronique

Avril 2006 - N° 2

B.P. 44 - 1640 Rhode-St-Genèse

Pour rester informé, inscrivez vous sur  
[www.carrefour.be](http://www.carrefour.be)

## Dossier

Bâtir ou rénover  
en Flandre

Permis, modalités, ...

> 10-11

# Sur les pistes de Bruxelles National.



## Balade en Forêt de Soignes



> 7-8-9

## Rhode-Saint-Genèse, terre de contrastes.



> 16-17

Zaventem et son aéroport ont fait couler beaucoup d'encre et de salive ces dernières années. Trop sans doute, mais pas encore assez pour trouver une solution qui satisfasse tout le monde, autorités politiques, aéroportuaires et riverains.

Dernièrement pourtant, une initiative plus qu'intéressante a vu le jour, tout droit sortie du Service de Médiation pour l'Aéroport de Bruxelles-National. Un travail de réflexion avec un objectif louable : trouver une solution durable pour tous !

L'étude démarre avec deux constats : d'une part, le trafic aérien bruxellois qui stagne à un peu plus de 250 000 mouvements annuels en 2005, moins qu'en 2000 quand même où il dépassait la barre record des 320 000; d'autre part, certains types d'avions trop bruyants, dépassant en fait le

quota de bruit imposé, ont été supprimés la nuit, puis en début de journée. Malgré cela, le nombre plaintes, émanant de toutes parts, n'a jamais été aussi élevé.

Le Service prône un développement «harmonieux et stable» pour tout un chacun. Celui donc qui fera la synthèse

< 1 >

> 2

## Index

Aéroport national: vers une solution durable pour tous ? > 1 à 3

En toute sécurité, de Rhode au Palais de Justice > 12-13



Actualités communales > 2, 14, 15

## LIVRES A DOMICILE

La lecture est une de vos occupations favorites et vous habitez Wemmel, mais vous avez des difficultés pour vous déplacer à la bibliothèque... une solution existe: le service "livre à domicile".

"Livre à domicile" est un service offert à toute personne moins mobile et qui ne peut plus venir à la bibliothèque: personnes âgées, malades, malvoyantes, personnes handicapées ou toute personne qui ne peut se déplacer d'une façon indépendante. Dans ce cas, une collaboratrice ou un bénévole se rendra volontiers chez vous et prendra le temps de parler avec vous de vos préférences en lecture.

La bibliothèque propose un large choix: romans en caractères normaux et grandes lettres, ouvrages informatifs sur tous les sujets, mais aussi des périodiques et, pourquoi pas?... des bandes dessinées. A un moment donné, "Livre à domicile" vous apporte ce que vous avez demandé et reprend ce que vous avez emprunté.

Le prêt de livres et le service à domicile est totalement gratuit! Pour le matériel audio-visuel, une petite contribution par période de prêt est demandée. Le montant de la cotisation annuelle est de 2,50 €, comme pour les autres membres de plus de 18 ans. Si vous êtes dans ce cas ou si vous connaissez quelqu'un qui voudrait bénéficier de ce service, faites-le savoir, tél. 02/462.06.90 ou mail: [bib@wemmel.be](mailto:bib@wemmel.be)

équilibrée des intérêts environnementaux et économiques du trafic aérien et du droit au repos et à la tranquillité des citoyens concernés.

Le climat juridique et politique houleux dans lequel baigne la problématique de Bruxelles-National n'a pas facilité la tâche au Service de Médiation. Il a navigué en eaux troubles entre des décisions contradictoires, rendant elles-mêmes le trafic complexe et fragilisant l'équilibre économique de l'aéroport.

Toutes ces raisons justifient une nécessité sans appel: donner un cadre ferme et incontestable à l'avenir aérien.

Son raisonnement s'articule autour de 5 axes :

### 1. Supprimer les avions les plus assourdissants, avec, au besoin, des sanctions.

Le problème des nuisances sonores devrait être traité à sa source même, à savoir le bruit. Différentes mesures sont proposées, qui auraient le mérite de bénéficier à tous les riverains. Il s'agit, pêle-mêle, de réductions du quota individuel de bruit, variant en fonction du moment, du décollage obligatoire des avions au seuil extrême de la piste, de l'augmentation des taxes de décollage-atterrissage la nuit, en matinée et en soirée ou encore de l'instauration d'une période de «grand

calme», sans aucun mouvement, la nuit entre minuit et 3h du matin.

L'éventail des solutions est bien entendu plus large, mais l'échantillon proposé ici est déjà très intéressant.

### 2. Revenir à la situation historique en vigueur avant le plan de dispersion Anciaux-Landuyt.



Il est ainsi suggéré de reprendre l'ancien système sélectif d'utilisation des pistes, en service de 1971 à 2003, avec les normes de vent classiques mais au moyen des actuelles routes adaptées de 2006.

### 3. Procéder à une évaluation du plan de dispersion sur base d'un cadastre du bruit

Le Conseil des Ministres du 3 décembre 2003

avait assuré que le plan de dispersion était un «régime provisoire à réexaminer après une évaluation complète et la validation d'un cadastre de bruit, sur une période suffisamment longue». Or, les années ont passé et aujourd'hui, aucune de ces stipulations n'est remplie. Le service de médiation estime qu'il serait judicieux (et temps aussi !) de réapprécier cette décision.

### 4. Adapter ou corriger l'actuel plan de dispersion.

Si les autorités décidaient de poursuivre dans la voie actuelle, elles feraient preuve de sagesse en écartant les faiblesses du plan présent. Les riverains, conscients des difficultés générées et des sensibilités de chacun, suggèrent en conséquence

différentes améliorations, en examinant les différentes pistes (au propre et au figuré...), et en prenant en compte toutes les facettes du problème.

### 5. Décider d'un nouveau plan de dispersion avec d'autres schémas d'utilisation au niveau des pistes et des couloirs aériens.

Les suggestions des riverains ont, de la sorte, exclu tous les schémas rendus impossibles

par les décisions de justice. Une des mesures proposées est la « solution de concentration industrielle triple dite "en feuille d'érable". Elle impliquerait que tous les avions décollent de la piste 25 droite. Ils survoleraient alors seulement des zones d'industries ou de services. Cette configuration a les avantages d'être réaliste pour la nuit et d'éviter les zones densément peuplées au profit de zones non habitées.

Bruxelles-National n'est pas encore arrivé au bout de ses nuisances sonores. Mais il est bien appréciable que le service de médiation se soit penché sur la question, en étayant ses propos d'arguments concrets, fouillés et intelligents. Histoire de remettre sur la « piste » un dossier qui a décidément du plomb dans l'aile...

Valérie NOUILLE ■

#### POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS :

[www.airportmediation.be](http://www.airportmediation.be) propose le document complet rédigé par Philippe Touwaide, Directeur du Service Fédéral de Médiation pour l'Aéroport de Bruxelles-National

Direction générale  
Transport aérien,  
90 rue de la Fusée  
à 1130 Bruxelles,  
Tél. : 02/724.02.67



## Mesurer votre environnement sonore

Notre environnement quotidien est souvent très bruyant, sans que l'on s'en rende toujours compte. Et pourtant, les risques pour la santé existent, et le bruit est aujourd'hui considéré comme une véritable pollution.

D'après une récente enquête de l'INSEE, 54 % des Français vivant dans les grandes villes placent le bruit en tête des nuisances, avant l'insécurité et la pollution ! Ce sont d'abord les transports (automobile, train, avion) qui sont sources de gêne, puis les discothèques, les bruits de voisinage, les aboiements, et les chantiers.

Le premier effet du bruit sur la santé concerne bien sûr l'audition. Ainsi un bruit brutal ou une exposition prolongée à un environnement sonore trop élevé (au delà de 85 décibels) peut provoquer une altération temporaire ou définitive de l'ouïe. Mais le bruit a aussi d'autres effets indirects sur la santé. Il augmente la fatigue, les risques d'hypertension artérielle, les troubles digestifs, la nervosité et le stress. Enfin il perturbe le sommeil et diminue l'attention (dans les usines bruyantes le taux d'accident de travail est multiplié par 4).

### ECHELLE DES DÉCIBELS

Avion au décollage	130	Douloureux
Marteau-piqueur	120	Douloureux
Concert et discothèque	110	Risque de surdité
Baladeur à puissance maximum	100	Pénible
Moto	90	Pénible
Automobile	80	Fatigant
Aspirateur	70	Fatigant
Grand magasin	60	Supportable
Machine à laver	50	Agréable
Bureau tranquille	40	Agréable
Chambre à coucher	30	Agréable
Conversation à voix basse	20	Calme
Vent dans les arbres	10	Calme

L'échelle des décibels est une échelle logarithmique. Ainsi, 3 décibels supplémentaires correspondent à un doublement du niveau sonore, et 10 décibels multiplient celui-ci par 10. De même, les décibels ne s'additionnent pas : deux machines à laver de niveau sonore de 60 décibels ne font pas un bruit de 120 décibels mais de 63 décibels.

## ECOLO associé à l'UF ?

Ecolo étudie la possibilité de rejoindre la liste de l'Union des francophones dans les communes à facilités à l'occasion des prochaines élections communales et provinciales du 8 octobre prochain.

Jusqu'à présent, les écologistes francophones avaient toujours privilégié les liens avec leurs homologues flamands Groen! dans les communes à facilités de la périphérie. Mais suite à l'échec des discussions dans le dossier Bruxelles-Hal-Vilvorde en mai 2005, tous les partis politiques néerlandophones se sont radicalisés sur les questions communautaires et annoncent qu'en 2007 il n'y aura pas d'accord de gouvernement sans une réforme institutionnelle et la scission de l'arrondissement Bruxelles-Hal-Vilvorde.

De plus, Ecolo estime qu'un certain nombre de droits fondamentaux (accès aux logements sociaux, à la culture,...) risquent de ne plus l'être pour tout le monde.

Pour toutes ces raisons, Ecolo envisage sa participation au sein de l'UF en émettant quand même quelques conditions dont celles de ne pas participer à une liste qui serait uniquement "anti-flamande" et de mettre aussi la priorité sur le social et l'environnement (vols de nuit,...). ■

## Christian Van Eyken

**Pour des raisons familiales, Christian Van Eyken, bourgmestre de Linkebeek depuis 13 ans, a décidé de s'installer à Tervuren. Il viendra donc renforcer la liste francophone UNION de Tervuren et continuera à défendre avec tenacité les droits des francophones au Parlement Flamand comme il le fait depuis 10 ans.**



### Quel est le moment ou le fait politique que vous retiendrez de votre passage à Linkebeek ?

Difficile d'épingler un moment, mais plutôt une série de moments. Je retiendrai surtout de nombreuses satisfactions d'avoir rencontré certaines personnes particulièrement chaleureuses et d'une grande humanité, parmi lesquelles je placerais particulièrement Roger Thiéry et Christian Liétar, mes 2 prédécesseurs, qui m'ont donné le goût de la politique, et de m'investir pour la population, depuis près de 30 ans aujourd'hui.

Au début, mon action était plutôt un engagement associatif pour ma commune. De nombreuses initiatives bénévoles (cinéclub, ramassage poubelle, unité scout, dîner du bourgmestre,...) nous réunissaient. Ils ont tissé une longue amitié qui perdure encore aujourd'hui, et pour longtemps j'espère. L'aspect « politique » est apparu plus tard, en oubliant un peu le côté humain et spontané de nos actions. A l'époque, les fonctions de bourgmestre ou échevin étaient très peu rémunérées, on était loin d'en vivre...

### Les grands chantiers de Linkebeek sont ils terminés ?

La Place communale, le terrain de sport, la Fondation Lismonde ont été menés à terme dans les délais. Je suis heureux et fier d'avoir connu la finalisation des logements sociaux de l'avenue Hess de Lillez, projet initialisé il y a 20 ans par Roger Thiéry. Il reste bien

sûr des travaux en cours, telle la rue Hollebeek qui va encore prendre une bonne année.

### Etes vous inquiet pour les francophones de Linkebeek ?

Pas spécialement inquiet pour la cohabitation entre francophones et néerlandophones de Linkebeek mais plutôt pour l'ensemble des francophones de la Périphérie. Les exigences du Parlement Flamand tendent vers la suppression pure et simple des facilités. Il faudra, en outre, surveiller le projet de connaissance obligatoire du néerlandais pour pouvoir accéder à un logement social.

La vigilance reste donc toujours d'actualité... En 2007 nous devons avoir une négociation institutionnelle car la scission de Bruxelles-Hal-Vilvorde va revenir au premier plan des discussions. J'espère que les négociateurs francophones qui ont tenu bon en 2005 resteront aussi soudés en 2007.

On doit se préparer à ce choc institutionnel et conserver un front uni. Il sera toujours temps de reparler de l'élargissement de la Région bruxelloise à ce moment.

### Le choix de votre successeur pour terminer votre mandat, a été pour le moins fastidieux ?

### Pourquoi ne pas avoir choisi la future tête de liste, Damien Thiéry ?

C'était en effet mon idée, mais par consensus nous sommes finalement tombés d'accord

pour que Marc De Neef assure l'interim jusqu'aux élections d'octobre 2006.

### **Quel(s) conseil(s) donnez vous à votre successeur ?**

Je ne suis pas homme à donner des conseils, mais en tant qu' « ancien », je souhaiterais que l'on maintienne le cap de ce que Roger Thiéry a commencé en 1976 c'est à dire un cap où les droits de chacun, francophones ou néerlandophones, soient respectés. J'aimerais également que la vie politique locale soit respectée sans ingérence de la Région.

### **Pas évident à assumer de passer en quelques mois du rôle de bourgmestre à celui de simple conseiller communal de l'opposition. Ce sont 2 mandats totalement différents ?**

En effet, le rôle de conseiller étant moins prenant que celui de bourgmestre, je pourrai me consacrer davantage à mon travail au Parlement Flamand, dont je suis le seul élu francophone. Hier, j'étais tiraillé entre les deux ; demain je pourrai donc approfondir certains dossiers plus sensibles. J'ai près de 24 ans d'expérience comme échevin et bourgmestre, cela nous aidera sûrement à être plus vigilants dans la défense de nos intérêts...

### **Vous avez rejoint la liste UNION à Tervuren ? Quel accueil avez vous reçu de la majorité actuelle et des francophones de votre nouvelle commune ?**

L'accueil fut très chaleureux et il y aura sûrement moyen de bien travailler

“EN 2007, ON DOIT SE PRÉPARER À UN CHOC INSTITUTIONNEL ET CONSERVER UN FRONT UNI”.

ensemble afin de faire progresser la liste UNION aux prochaines élections, que je sois élu ou non.

### **Considèrent-ils comme un avantage d'avoir sur leur liste le seul représentant FR au Parlement Flamand ?**

C'est surtout un avantage d'avoir quelqu'un qui a 30 ans d'expérience et de pouvoir parfois jouer le relais entre la commune et le Parlement.

### **Allez-vous demander le rattachement de Tervuren à l'arrondissement électoral et judiciaire de Bruxelles-Halle-Vilvorde ?**

Effectivement, ce serait à négocier, Tervuren rassemblant une minorité francophone significative.

### **Vous êtes le seul représentant FR au Parlement Flamand. Est-ce que cela ne vous pèse pas trop ?**

Pas du tout, le travail me plaît de plus en plus. On commence à connaître ses dossiers et ses interlocuteurs. J'évite ainsi de m'enliser dans des litiges sans issue, ce qui rend mon travail plus efficace, ce qui est toujours valorisant.

### **Quels sont vos contacts avec les élus néerlandophones ? Avez-vous des contacts privilégiés avec certains ?**

J'ai des contacts faciles et productifs avec des membres de tous les partis, sauf avec le Vlaams Belang, évidemment!

### **Serez-vous candidat au provincial ?**

Non, pas du tout. J'ai toujours souhaité avoir un message clair pour l'électeur. Je me présente à un poste à une certaine élection par choix. C'est un engagement complet que j'espère assumer jusqu'à son terme. Je ne désire pas devoir me désister par après et décevoir mes électeurs.

Un engagement au niveau européen, par exemple, pourrait être très intéressant et enrichissant, je l'ai d'ailleurs fait auparavant comme suppléant, mais je ne souhaite pas devoir choisir entre 2 mandats. Je n'aime pas jouer le prête-nom comme cela se fait trop souvent.

Cela devrait être une règle pour tous: Là où l'on se présente, on y siège.

### **Comment voyez-vous les prochaines élections communales en Périphérie ?**

J'ose espérer que les listes francophones remporteront un franc succès car, du résultat des élections communales de 2006 dépendra la prise en considération du sort des francophones de la Périphérie lors de la prochaine négociation institutionnelle.

Si nous avons une progression, même minime, les négociateurs francophones auront davantage de poids pour défendre nos intérêts. Un recul des voix serait considéré par les négociateurs néerlandophones comme une intégration silencieuse des francophones, au détriment de la défense de leurs droits.



Le carrefour des Quatre Bras, en Forêt de Soignes

©photo: WimRobberechts Ed:Davidfonds

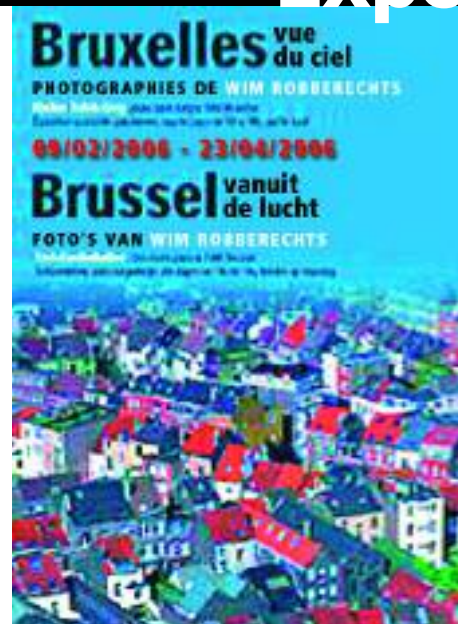


Le moulin (ex Hof ter Musschen) à Woluwé-St-Lambert

©photo: WimRobberechts Ed:Davidfonds



La Cité Jardin Floréal-Le Logis à Watermael-Boitsfort



## BRUXELLES VUE DU CIEL

Cette exposition reprenant une cinquantaine de photographies de Wim Robberechts vous invite à un vol à basse altitude au-dessus de Bruxelles.

Vue du ciel, notre région offre des vues insoupçonnables en temps normal. De la petite ceinture à la Basilique en passant par le parc de Bruxelles, le Palais Stoclet ou encore le Petit Château et le site de Tour et Taxis, vous la découvrirez telle que vous ne l'avez jamais vue.

Tél.: 02/502.44.24

Internet: [www.hallessaintgery.be](http://www.hallessaintgery.be)

Tarif: gratuit

Ouvert jusqu'au 23 avril 2006

tous les jours de 10h à 18h

sauf le lundi.

## Promenade monumentale... aux alentours de Groenendaal.

Des fragments de pierres tombales, des menhirs, des bornes,...  
il n'y a pas que du bois en Forêt de Soignes !  
Nous vous permettons donc de vous proposer une balade "monumentale"  
au départ de la Station de Recherches Forestières.

Les plus anciens monuments que l'on trouve en Soignes sont des fragments de pierres tombales placés à gauche de l'entrée de la Station de recherches forestières. Sur le plus grand on peut lire le nom de Thomas MOONINCX, qui fut prieur de l'ancien couvent de 1467 à 1483.

Quand on descend, - à contresens du trafic automobile qui se rend à la Station de recherches par le chemin goudronné menant à l'avenue Dubois, - on découvre à gauche, un menhir en poudingue de Wéris conçu par le peintre hoelaartois Richard VIANDIER. Haut de près de 4 m, il porte une inscription en hommage "A Alexandre Dubois Directeur Général des Eaux et Forêts 1843-1908" qui aménagea l'arboretum de Groenendaal.

En rebroussant chemin le long de l'avenue Dubois, on voit à droite, devant les vestiges du mur du potager de l'ancien prieuré, une pierre rectangulaire haute de 60 cm., portant l'inscription *Jubilé 1905*. Elle fait partie d'une bonne demi-douzaine de petits monuments analogues placés en divers



Les vestiges de l'église du prieuré de Groenendaal

endroits de la forêt à l'initiative des Eaux et Forêts pour marquer le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance belge.

- Profitant, pour traverser l'avenue Dubois, du casse-vitesse placé au bas de la piste cavalière située à droite, on découvre sous les arbres, à gauche du chemin menant à la chapelle Saint-Corneille, un banc de pierre courbe conçu par l'architecte Daniël PEREMANS en l'honneur du premier prieur de Groenendaal, le grand mystique flamand Jan RUUSBROEC (1293-1381).
- En bifurquant à droite à hauteur de la chapelle

Saint-Corneille, on longe l'étang de pêche par le chemin du Monastère, dans le flanc gauche duquel sont enchâssées une demi-douzaine de bornes séparant jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle le domaine ducal de celui accordé au prieuré par le duc de Brabant Jean III. Ces bornes indiquent la direction des bornes voisines par une fente à leur sommet.

- Si l'on suit le sentier sinueux qui, vers la gauche, contourne chaque langue de l'étang de la Patte d'Oie, on finit par atteindre la drève des Puits. Si on emprunte celle-ci, - à gauche, - et

qu'on descend le premier sentier à gauche, on trouvera au fond du vallon des Puits deux bornes du même genre que celles longeant l'étang de pêche.

Après quelques acrobaties, on rejoint l'avenue Dubois. Longeons celle-ci vers Groenendaal, pour emprunter le casse-vitesse proche du parking de la Patte d'Oie.

- Si l'on poursuit jusqu'à l'autre accès carrossable à la Station de recherches que celui utilisé au début de la promenade et qu'on monte au sommet du promontoire dominant celui-ci, on découvrira une borne enterrée dans un talus dominant un fossé : autre vestige de l'ancien système d'abornement entre le domaine ducal et les biens du prieuré de Groenendaal.

• Rejoignons le casse-vitesse jusqu'à l'entrée de la drève du Comte, où se trouve une autre pierre portant l'inscription *Jubilé 1905*. Après avoir traversé le chemin Vanderheyden (goudronné) et la drève de la Pépinière, prenons la drève de l'Infante qui se sépare de la drève du



## 6 PIERRE MILLIAIRE



## 5 LE MONUMENT DE RIDDER

honore la mémoire d'un gendarme tué par la chute d'un arbre alors qu'il portait secours à des automobilistes en difficulté.



## 3 LA CHAPELLE STE CORNEILLE

petite chapelle, dédiée à saint Corneille, construite à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. On y invoquait le saint homme pour obtenir la guérison de différents maux.



## 4 LE MONUMENT DES FORESTIERS

Cromlech, cercle formé de 11 petits menhirs, érigé en 1920, à la mémoire de 11 gardes forestiers tués lors de la Première Guerre Mondiale.



# Forêt de Soignes



Comte vers la gauche, puis, au premier carrefour, la drève des Bonniers, à gauche également. Dans l'angle formé par celle-ci et l'avenue Dubois se trouve une troisième pierre marquée *Jubilé 1905*, qui présente cependant cette fois la particularité d'être entourée d'un bouquet d'arbres.

• Profitons du casse-vitesse marquant la limite entre l'avenue Dubois et la drève du Haras pour emprunter le Grasdelle jusqu'au monument aux Forestiers. Egalement conçu par Richard VIANDIER en poudingue de Wéris, ce cromlech d'un rayon de 5 m est centré sur un portique composé de trois monolithes. Le linteau porte l'inscription *Aux Forestiers morts pour la Patrie 1914-1918*. Chacun des 11 petits menhirs qui l'entourent porte le nom d'un forestier victime de la guerre.

• Au monument aux Forestiers, retraverser à la faveur du casse-vitesse et emprunter à droite le sentier des Bouleaux. Au bout de celui-ci, prendre à gauche la drève Saint-Hubert pour rejoindre la drève du Haras vers le carrefour avec la drève de Lorraine. Là se dresse le monument DE RIDDER honorant la mémoire d'un gendarme tué par la chute d'un arbre alors qu'il portait secours à des automobilistes en difficulté.

• Poursuivant le long de la drève de Lorraine, on trouve à l'entrée de la drève des Deux Triages (feu rouge) la croix DE ROSÉE. Celle-ci rappelle l'accident d'auto, dont fut victime à cet endroit en 1923 la baronne Ghislaine DE ROSÉE.

• Entre la piste cavalière et les drèves des Enfants Noyés, de Lorraine et du Caporal se dresse le monument le plus intrigant de la forêt : un parallépipède rectangle placé verticalement, dont la forme et la décoration rappellent les premières bornes de la forêt; le seul exemplaire de celles-ci se trouve au bout de la rue du Cuisinier, à Braine-l'Alleud. On appelle parfois celle de la drève De Lorraine "pierre milliaire" parce qu'un tel monument est indiqué à cet endroit sur les cartes du XVII<sup>e</sup> siècle.

• Rejoignant le chemin des Tumuli par la drève du Caporal, on trouve, tout près de l'étang du Fer à Cheval, une belle croix de pierre bleue : elle évoque le chevalier François T KINT DE ROODENBEKE, avocat bruxellois qui heurta un arbre en tombant de vélo à cet endroit le 10 juillet 1921 et mourut le lendemain.

• Une croix identique, se trouve dans l'angle que forme le chemin du Pivert. Elle rappelle l'accident de moto dont fut victime à cet endroit en juin 1967 le notaire bruxellois BOSSAERT.

## 2 LE BANC RUUSBROEC

Premier prieur de Groenendaal: Jan van Ruusbroec (1293-1381). fut l'auteur d'ouvrages religieux rédigés dans sa langue maternelle plutôt qu'en latin, afin de les rendre accessibles au plus grand nombre.



# L'après Batibouw...



*Il ne faut pas de permis d'urbanisme pour TOUS les travaux.  
Dans ce dossier vous trouverez un aperçu, qui n'a pas pour ambition d'être complet,  
la législation en ce domaine qui est fort complexe.  
En cas de doute, informez-vous au service environnement (RUIMTELIJKE DIENST) de  
votre commune ou sur le site Carrefour.be qui propose un dossier plus complet.*

## **Vous désirez construire ou rénover ?**

Principe général: **permis d'urbanisme obligatoire.**  
La règle générale pour construire est que vous ayez un permis d'urbanisme.

La législation de l'aménagement du territoire déclare qu'outre le permis d'urbanisme, vous avez besoin:

- \* d'un terrain destiné à y construire un ou plusieurs aménagements
- \* d'une autorisation de démolition, de rénovation ou de construction (autant à l'extérieur qu'à l'intérieur)

La législation détermine la construction comme l'érection d'un aménagement qui:

- \* prend un soutien stable sur ou dans le sol
- \* est destiné à rester sur place

Mais attention, vous devez quand même demander une autorisation si:

- \* la construction est érigée en matériaux provisoires (non-durables)
- \* la construction peut-être démontée
- \* la construction est mobile
- \* vous voulez démolir quelque chose ou le reconstruire
- \* vous souhaitez consolider un aménagement
- \* la construction est souterraine

## **Vous construisez un garage ou un abri ?**

Il faut obtenir un permis d'urbanisme. Il n'est par contre pas nécessaire de faire appel à un architecte si le garage ou l'abri est inférieur à 30m<sup>2</sup>, si la hauteur de corniche est inférieure à 3 m et que son faite est inférieur à 4,50 mètres. Si l'une de ces données n'est pas respectée, l'architecte est nécessaire.

## **Vous construisez une cabane de jardin, tonnelle, pergola ?**

Pour construire une pergola, cabane de jardin,... il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis d'urbanisme si toutes les conditions suivantes sont réunies:

- \* en bois
- \* maximum 10 m<sup>2</sup>
- \* la hauteur de corniche est inférieure à 2,5 m
- \* le faite du toit est à maximum 3 m
- \* s'appuyer contre un mur autorisé, à 1 m au moins des limites de la parcelle
- \* à moins de 30 m d'une habitation autorisée

- \* ne pas se trouver en face avant du jardin
  - \* ne pas se trouver dans une zone protégée, telle qu'une réserve naturelle.
- Si l'une de ces données n'est pas respectée, l'architecte est nécessaire.

## **Vous construisez une véranda ?**

Pour construire une véranda il est nécessaire d'obtenir un permis d'urbanisme. Si la véranda en remplace une autre, les travaux ne doivent ni nuire à la construction de l'immeuble, ni nuire à sa stabilité. Il n'est pas nécessaire de faire appel à un architecte si la véranda est inférieure à 30m<sup>2</sup>, si la hauteur de corniche est inférieure à 3 m et que son faite est inférieur à 4,50 mètres. Si l'une de ces données n'est pas respectée, l'architecte est nécessaire.

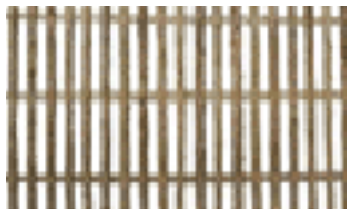
## **Vous construisez une piscine à ciel ouvert ?**

Pour construire une piscine, il est toujours nécessaire d'obtenir un permis d'urbanisme. Un architecte n'est pas nécessaire si la piscine est plus petite que

### **TVA À 6% POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION !**

Faire construire ou transformer une habitation représente un important effort financier, auquel s'ajoute normalement le paiement d'une TVA de 21%. Toutefois, si votre habitation a plus de 5 ans, vous pouvez encore, en 2006, la rénover à un taux de TVA de 6%. L'arrêté royal qui prolonge pour une durée indéterminée l'application du taux de TVA réduit de 6% pour les travaux de rénovation dans des logements de plus de 5 ans, a été publié le 1er février 2006 au Moniteur belge.

**Cet arrêté entre en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2006.**



150 m<sup>2</sup> et située à au moins 2 m des limites du terrain et de la maison.

## Vous construisez une terrasse ?

Pour construire une terrasse, il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis d'urbanisme si toutes les conditions suivantes sont réunies:

- pas plus grande que 50 m<sup>2</sup>
- à moins de 30 m d'une habitation autorisée
- aucun changement du niveau du sol
- ne pas se trouver en face avant du jardin
- se trouver à 1m minimum des limites du terrain

Si l'une de ces données n'est pas respectée, le permis d'urbanisme est nécessaire. Un architecte n'est pas nécessaire.

## Vous créez un étang ?

Pour créer un étang, il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis d'urbanisme si toutes les conditions suivantes sont réunies:

- L'étang et ses dépendances ne sont pas plus grands que 30m<sup>2</sup>
- ne sont pas organisés en zone verte protégée, telle qu'une réserve naturelle

- installés pleinement à moins de 30 mètres d'une habitation.

Si l'une de ces données n'est pas respectée, le permis d'urbanisme est nécessaire.

## Vous placez des clôtures ou une haie ?

### Clôtures

En principe, le permis d'urbanisme est nécessaire pour les clôtures.

Seuls les cas suivants en sont exemptés:

- pour les clôtures existantes en bois ou plastique avec fil de fer barbelé.
- pour les clôtures ayant une hauteur maximale de 2m, existantes avec poteaux en béton ou métal et fil métal, utilisées pour clôturer un bien;
- pour les petits murs en mortier se trouvant à l'avant du jardin, et d'une hauteur maximum de 50cm;
- pour les portes en fer forgé, placées entre 2 colonnes et d'une hauteur maxi de 2 m.

Les panneaux en bois utilisés comme clôtures nécessitent donc un permis d'urbanisme, à demander à la commune.

**Attention**, dans certains plans de secteurs, il est bien spécifié que certaines clôtures sont interdites!

Moyennant l'accord des 2 voisins, une clôture pourra être placée à la limite commune des 2 terrains.

En cas de désaccord, la clôture sera placée sur sa seule propriété.

### Haies

La plantation de haies ne nécessite évidemment pas de permis d'urbanisme. Ces cas sont traités par la réglementation des espaces verts.

"Art. 35. Les arbres et tiges hautes ne peuvent être plantés que dans un endroit bien spécifié; par défaut, la distance minimale est de 2 mètres d'autres tiges hautes ou arbres, et de 0,5m de la ligne séparant 2 fonds de terrain." Moyennant l'accord des 2 propriétaires, une haie mitoyenne de séparation pourra être plantée.

Attention: une clôture en fil de fer érigée avec une plante grimpante qui servirait de haie vivante ne peut être plantée qu'à 0,5m de la limite du terrain, sauf si l'accord des 2 propriétaires est obtenu.

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

[www2.vlaanderen.be/ned/sites/ruimtelijk](http://www2.vlaanderen.be/ned/sites/ruimtelijk) ou Carrefour.be

## Le "WOONCODE" en rade...

Le 24 février dernier, le gouvernement flamand approuvait l'avant-projet de code du Logement "wooncode" du ministre du logement et de l'intégration, Marino Keulen.

Pour rappel, le "wooncode" prévoit la connaissance ou l'obligation d'ap-prentissage du néerlandais pour les candidats locataires à des logements sociaux en Flandre.

Ce volet linguistique du projet avait conduit André Antoine, ministre wallon du Logement, à souligner le non-respect de plusieurs articles de la Constitution (liberté linguistique, respect de la vie privée, droit au logement) alors que Marino Keulen et le Conseil d'Etat parlaient d'intégration. Toutefois, le Conseil d'Etat donnait son aval sous certaines conditions : exception pour les personnes fragilisées, pas d'imposition d'apprentissage dans les communes à facilités, un apprentissage de base et gratuit dans les autres communes, interdiction de sanction pénale.

Or, si pour Mr Keulen, le projet répond aux conditions, pour les francophones il n'y répond pas... Il faut donc trancher... Ce sera le travail des 5 juristes (fédéral, bruxellois, wallon, flamand et Communauté française) chargés d'examiner si le projet de décret répond bien aux exigences du Conseil d'Etat.

## En toute sécurité, de Rhode au Palais de Justice via Linkebeek champêtre...

*Quand on partait de bon matin, quand on partait sur les chemins...*



**2 itinéraires cyclables régionaux vous sont proposés au départ des communes du sud de Bruxelles jusqu'au centre ville.**

Que vous empruntiez l'itinéraire 1B au départ de la Gare de Linkebeek ou l'itinéraire 1A au départ de l'Espinette Centrale de Rhode-Saint-Genèse vous pourrez, en toute sécurité, pédaler jusqu'au centre ville en traversant les communes d'Uccle, d'Ixelles ou de Saint-Gilles.

N'hésitez pas à mettre pied à terre pour vous détendre. De l'Observatoire d'Uccle au Sablon en passant par la maison Horta, nombreuses sont les curiosités. Bonne route !



# Itinéraire Cyclable Régional



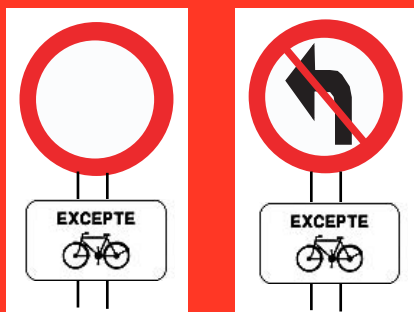
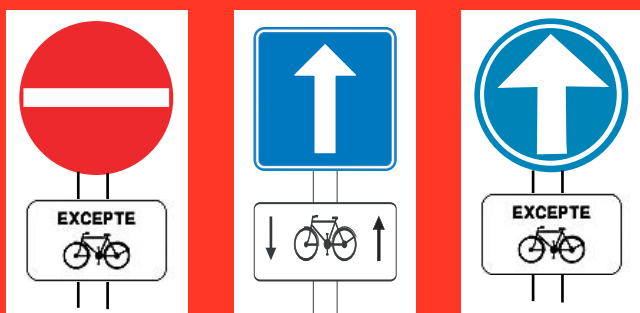
## Qu'est-ce qu'un ICR ?

Un itinéraire cyclable régional est une enfilade de rues avec un balisage de direction qui permet de se déplacer facilement à vélo sur son tracé. Sur ce tracé, on a installé des zones 30, des contresens dans les rues à sens unique, des aménagements pour traverser les barrières (carrefours à feux, pistes hors trafics,...), des chemins de raccourcis et des pistes cyclables où c'était

indispensable. Sur cet itinéraire, le cycliste reste tenu de respecter le code de la route même sur une piste cyclable en trottoir.

Des panneaux spécifiques sont placés tout le long de l'itinéraire. Il s'agit de panneaux avec un fond bleu et avec les destinations en blanc: en première position, la destination la plus proche et en deuxième position, la destination la plus éloignée.

## Quelques conseils de sécurité...



Afin d'éviter des voiries, ou carrefours dangereux ou de longs détours, les cyclistes peuvent parfois s'engager à contresens dans une rue à sens unique. Il faut pour cela que des panneaux additionnels l'indiquent. Les autres conducteurs sont dès lors prévenus de la circulation des cyclistes à contresens.

Ceci dit, il arrive assez souvent que des conducteurs distraits, oublient qu'ils s'engagent dans une rue à sens unique excepté pour les cyclistes et roulent à gauche... En conséquence, le plus sécurisant pour le cycliste est de toujours garder sa droite et de redoubler de prudence.

## A vélo, l'air est plus pur





Contrairement à une idée reçue, le cycliste absorbe de 3 à 6 fois moins de polluants qu'un automobiliste!

**Pourquoi?** Pour plusieurs raisons: **d'abord**, parce que la première source de pollution est la voiture elle-même. A l'intérieur de l'habitacle, l'air est de 2 à 8 fois plus pollué qu'à l'extérieur.

**Ensuite**, parce que le cycliste est placé plus haut que les pots d'échappement et qu'il évite ainsi les gaz rampants. Enfin, parce que le cycliste ne reste pas dans les embouteillages. Il remonte les files, change d'itinéraire, patiente aux feux devant les voitures, évite les tunnels et les grands axes où se concentre la pollution.

## Inhalation des polluants

		
Monoxyde de carbone	2670 µg/m <sup>3</sup>	6730 µg/m <sup>3</sup>
Dioxyde d'azote	156 µg/m <sup>3</sup>	277 µg/m <sup>3</sup>
Benzène	23 µg/m <sup>3</sup>	138 µg/m <sup>3</sup>
Toluène	72 µg/m <sup>3</sup>	373 µg/m <sup>3</sup>
Xylène	46 µg/m <sup>3</sup>	193 µg/m <sup>3</sup>

# Halle



## Croisières sur le canal Bruxelles-Charleroi

### Combinaison d'une croisière avec une randonnée à vélo entre Halle et Ronquières

Le départ du bateau est prévu à 9h00 précise à Hal au Suikerkaai. Comme nous devons d'abord embarquer les vélos, nous demandons aux cyclistes d'être présents au plus tard à 8h30. La croisière vous emmène sur un des plus beaux canaux de la Belgique. Vous assistez à l'éclusage du bateau à l'écluse de Lembeek et à la très

impressionnante écluse d'Ittre et vous terminez votre croisière en "roulant" littéralement dans un grand bac d'eau pour remonter le Plan Incliné de Ronquières.

En haut du Plan Incliné vous débarquez et vous pouvez continuer votre excursion suivant votre propre programme. Possibilité de louer des vélos.

Pour les prix, horaires, dates ou autres formules de croisière veuillez consulter le site [www.scaldisnet.be](http://www.scaldisnet.be)

### Promenons-nous dans les bois...

Classé site "Natura 2000", le bois de Hal a une superficie de 559 hectares. Il se situe entre la région flamande (511 hectares) et la région wallonne (48 hectares).



En avril-mai, le bois de Hal est recouvert de jacinthes sauvages qui couvrent le bois d'un tapis uniforme de couleur bleue. Le bois prend alors des allures féeriques et vaut vraiment le détour. [www.natura2000.wallonie.be](http://www.natura2000.wallonie.be)

# Tervuren



Vie et Culture - Tervuren

**DIMANCHE  
23 AVRIL À 14H**

**Promenade  
Ravenstein à  
Tervuren.**

Balade de 8 km en grande partie autour du domaine Ravenstein. Chaussures de marche conseillées.

Durée : + /- 1h30.

Rendez-vous à Tervuren.

**DIMANCHE 21 MAI À 14H**

**Promenade au Rodebos et dans la vallée de la Lasne, guidée par Oscar Ravoet, guide nature.**

Bonnes chaussures étanches nécessaires.

Durée : + /- 2h.

Rendez-vous à Rode-Ste-Agathe.

**Inscriptions et info :**

[viectculture@infotervuren.be](mailto:viectculture@infotervuren.be)



### EXPO PAPILLONS

Le Musée royal de l'Afrique centrale possède des collections particulièrement riches qui, loin du regard du visiteur, sont conservées dans les réserves des sections scientifiques.

En effet, les animaux et les objets disposés dans l'exposition permanente représentent moins de 5% de l'entièreté des collections du Musée.

A travers une série d'expositions qui a pour titre 'COLLECTIONS DU MUSEE ROYAL DE L'AFRIQUE CENTRALE', le Musée veut offrir au public l'occasion de découvrir ces collections. La série s'ouvre avec une sélection très colorée de la collection des papillons du Musée.

**Collections du MRAC. Papillons  
du 14 février 2006 au 15 octobre 2006**

Si l'exposition met en valeur l'éclat somptueux des lépidoptères, elle ne manque pas de fournir également nombre d'informations sur leur anatomie, la systématique et quelques espèces remarquables.

## Printemps à Grand-Bigard du 7 avril au 8 mai 2006

Vivez le plus fleuri de tous vos printemps en visitant la troisième édition de l'exposition florale "**Printemps à Grand-Bigard**".

Au travers des 14 hectares que compte le parc du Château, ce sont près d'un million de bulbes de tulipes, jacinthes, jonquilles, narcisses et autres muscaris, etc., qui s'offriront au regard du public.

La mise en oeuvre de cette exposition florale est réalisée grâce à la participation d'importants producteurs et exportateurs de tulipes hollandais et belges.

Les visiteurs pourront ainsi découvrir non seulement les nouvelles créations des horticulteurs mais également les plus belles variétés de fleurs devenues de grands classiques.

**Le parc est ouvert du 7 avril au 8 mai 2006 de 10h00 à 18h00.**



### Prix d'entrée :

Adultes : 9 €  
Seniors & handicapés : 7 €  
Enfants (6-14 ans) : 5 €  
Moins de 6 ans : gratuit  
Groupes > 20 pe. : 7 €

### Horaires :

tous les jours de 10h à 18h.  
Les caisses sont ouvertes jusqu'à 17h.

### Adresse :

Het Kasteel van  
Groot-Bijgaarden  
Van Beverenstraat  
1702 Groot-Bijgaarden  
Tel: 02.344.62.73  
Fax : 02.344.08.41



### La chasse aux oeufs (de Pâques)

(organisé par Kraainem  
Animation)

**Dimanche 16 avril 2006,**  
à 11h au Parcours Santé du  
Val du Prince

### Journée "Portes Ouvertes" du CPAS de Kraainem

**Samedi 22 avril 2006,**  
de 14h à 17h  
Exposition et animations  
Avenue Dezangré, 17

### Week-End culturel

Centre Culturel  
francophone de Kraainem  
Expositions et animations  
diverses par les différentes  
associations.

**Samedi 20 et dimanche  
21 mai 2006** à partir de  
10h au Château Jourdain

# Rhode-St-Genèse



## 1 LA MAISON COMMUNALE

Reconstruite en 1937, elle fut agrandie en 1974. Elle est située dans le vieux village et abrite le collège, constitué à la proportionnelle [ordre d'élection], dont toutes les décisions sont prises par consensus (accord de tous les partis)



## 2 WAUTERBOS : Centre culturel, piscine, centre sportif

Depuis 1974, le centre culturel, puis la piscine et enfin le Hall des sports ont permis à tous les Rhodiens de trouver près de chez eux les infrastructures nécessaires à leur épanouissement personnel.



## 3 LA GARE (1873)

Monument classé avec son environnement immédiat, ce qui n'empêchera pas l'arrivée du RER, dont les travaux débutent en 2009...

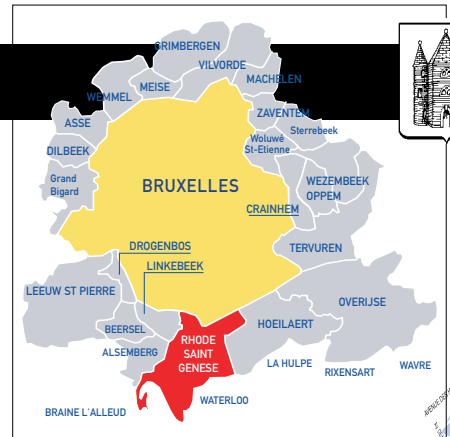
## 4 PARC DE RECYCLAGE

Ouvert d'abord aux objets encombrants (1980), puis sans cesse agrandi et diversifié pour faire face à l'accroissement des déchets. Le tri sélectif actuel permet de réduire avec succès les dégâts environnementaux.

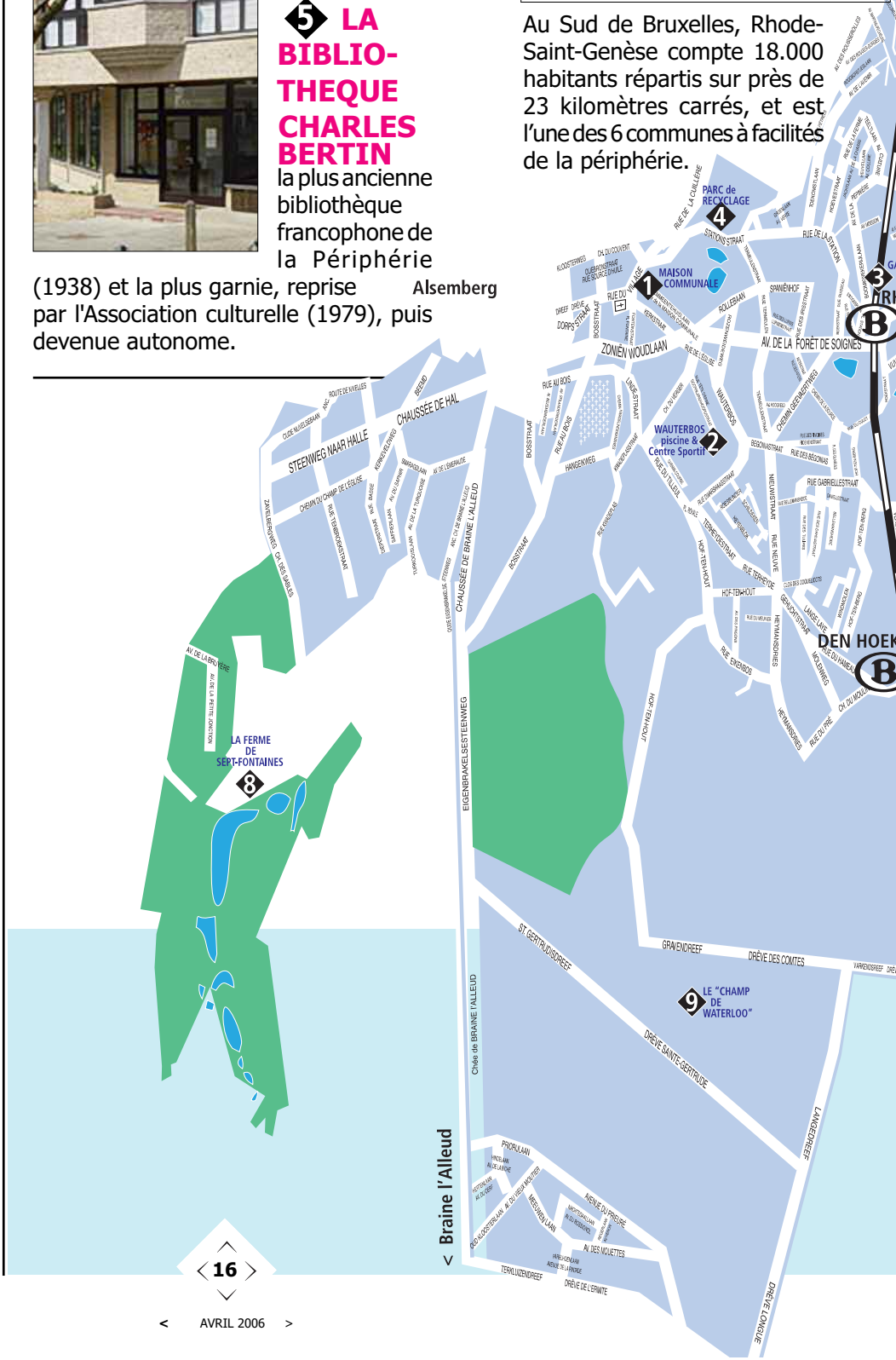


## 5 LA BIBLIOTHEQUE CHARLES BERTIN

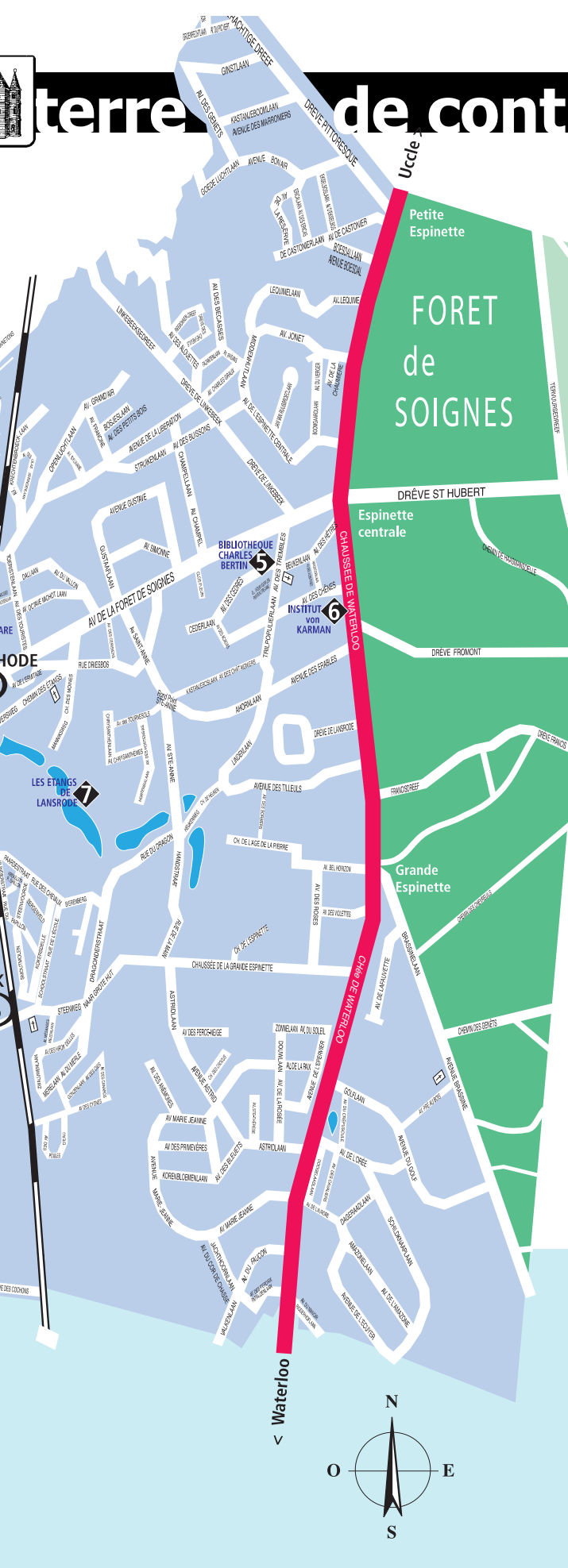
la plus ancienne bibliothèque francophone de la Périphérie (1938) et la plus garnie, reprise par l'Association culturelle (1979), puis devenue autonome.



Au Sud de Bruxelles, Rhode-Saint-Genèse compte 18.000 habitants répartis sur près de 23 kilomètres carrés, et est l'une des 6 communes à facilités de la périphérie.



# terre de contrastes



Divisée par la ligne de chemin de fer, la commune l'est aussi par ses habitants; à l'ouest, le "vieux" village flamand et ses maisons plus modestes, à l'Est les belles villas et les quartiers francophones parmi les plus huppés de la périphérie.

Même si les intérêts diffèrent, les habitants doivent cohabiter grâce à un consensus permanent, ce qui ne facilite guère la gestion de la commune.

"Mais le climat entre communautés est relativement bon, même si toute décision est très lente et demande l'aval de la Région Flamande" déclare Myriam Delacroix-Rolin, Bourgmestre de Rhode depuis 1988.



## 6 L'INSTITUT VON KARMAN

De renommée mondiale, né d'un laboratoire de dynamique des fluides (1920), l'Institut teste entre autres des prototypes d'hélicoptères, la maquette de l'Atomium, et le Cx de nombreux sportifs (Tom Boonen,...).

## 7 LES ETANGS DE LANSRODE :

Comme l'ancienne ferme qui les domine, ils sont la propriété de l'abbaye de la Cambre sous l'Ancien Régime.



## 8 LE "CHAMP DE WATERLOO" :

Le "champ de Waterloo", portion déboisée (1840) de la forêt de Soignes, vaste zone rurale dans le prolongement du domaine de Jonghe d'Ardoye, à 15 kilomètres du centre de Bruxelles.

## 9 SEPT FONTAINES :

Sept-Fontaines : la ferme (XVIIIe s.) est le seul bâtiment rescapé de l'ancien prieuré augustin (1388), dont l'église Saint-Genèse a conservé aussi du mobilier.  
( < Chaire de l'Eglise)

